

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2090

Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre 2016-2021 entre la Ville de Lyon et l'Association "Ethic Etapes – Centre International de Séjour de Lyon"

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

SEANCE DU 6 JUIN 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 8 JUIN 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 MAI 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUIN 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 15 JUIN 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme NACHURY (pouvoir à M. HAVARD), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), M. COULON (pouvoir à M. TOURAINE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2090 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE
D'UNE CONVENTION CADRE 2016-2021 ENTRE LA VILLE
DE LYON ET L'ASSOCIATION "ETHIC ETAPES – CENTRE
INTERNATIONAL DE SEJOUR DE LYON" (DIRECTION DU
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association « Ethic Etapes – Centre International de Séjour de Lyon » (CISL) s'inscrit dans le mouvement historique du tourisme social. Elle assure l'accueil temporaire de tout groupe de personnes, françaises ou étrangères, désirant séjourner sur Lyon, et est attentive à privilégier les jeunes et les personnes en situation de handicap. Elle propose une centaine de chambres et peut accueillir plus de 180 personnes.

Elle a obtenu l'écolabel européen, délivré par l'AFNOR, en avril 2012, et le label « Lyon Ville Equitable et Durable » en mai 2012. Elle mène en effet l'ensemble de ses activités en respectant une démarche de développement durable.

Par ailleurs, l'Association est adhérente du réseau « Ethic Etapes » qui comprend une cinquantaine d'établissements en France, et dont les valeurs communes sont le but non lucratif, le sens de l'accueil, la rencontre et la convivialité, le brassage social et la culture, la citoyenneté européenne et mondiale. L'Association participe ainsi au développement de Lyon et de la région, et en favorise le rayonnement touristique.

Conventionnée avec l'Education Nationale et agréée « Jeunesse Education Populaire » par les services de l'Etat, l'Association accueille également un nombre important de groupes d'enfants et de jeunes : le public scolaire (écoles, collèges, lycées) représentait, en 2014, 38 % des usagers du CISL.

La Ville de Lyon met à la disposition de l'Association un ensemble immobilier situé au 103, boulevard des Etats-Unis dans le 8^e arrondissement pour la mise en œuvre de ses activités.

Cette mise à disposition est consentie à titre partiellement onéreux et fait l'objet d'une redevance dont le montant est minoré compte-tenu des activités d'intérêt général développées par l'association.

Une convention d'occupation temporaire du domaine public précise les conditions de cette mise à disposition. Elle fixe, pour la première année, le montant de la redevance annuelle à 30 000 euros, la valorisation globale des locaux mis à disposition étant établie à 385 000 euros.

Cette aide indirecte, assimilable à une subvention en nature, présente l'intérêt communal suivant : contribuer à la cohésion sociale et au développement

du territoire en permettant à tous les publics d'accéder à une offre de vacances et de loisirs et en s'inscrivant dans une dynamique de valorisation et de développement du territoire lyonnais.

Afin de donner un cadre de référence au partenariat entre la Ville de Lyon et l'Association, il vous est proposé d'approuver une convention-cadre, définissant, pour une durée de cinq ans les objectifs que l'Association s'engage à remplir sur la durée du conventionnement en contrepartie de l'aide de la Ville de Lyon.

Ces objectifs sont les suivants :

- lutter contre l'exclusion en favorisant l'accès au départ en vacances pour tous les publics par des tarifs d'hébergement accessibles au plus grand nombre et par une politique d'accueil des personnes en situation de handicap ;
- développer l'accueil d'enfants et de jeunes dans une démarche d'éducation populaire en favorisant l'ouverture d'esprit, la mixité sociale, les rencontres internationales ;
- s'inscrire dans une démarche de développement durable et solidaire, notamment au travers du label « Lyon Ville Equitable et Durable » ;
- contribuer à la valorisation du territoire lyonnais en encourageant la découverte du patrimoine local et la participation à des événements sportifs et culturels locaux ;
- développer le partenariat avec les associations et les autres acteurs du territoire, contribuer à l'animation de la vie sociale locale et au développement du territoire d'implantation de l'association, en lien avec les objectifs du projet de territoire et la Mission Lyon Entrée Est.

La convention cadre définit également des modalités de suivi et prévoit que l'Association s'engage à participer aux réunions de dialogue de gestion proposées annuellement par la Ville de Lyon et à produire tout document nécessaire à ces dialogues sur l'activité, le fonctionnement et la situation financière de l'Association.

Ces rencontres permettront de faire annuellement un point précis sur l'ensemble des projets et actions conduits au cours de l'année, mais aussi d'aborder les questions de fonctionnement, de gestion et d'équilibre économique général de l'Association.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1. La convention cadre 2016-2021 susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Ethic Etapes – Centre International de Séjour de Lyon » est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, le Conseiller municipal délégué,

C.F. LEVY